



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

directives

Question écrite n° 23359

Texte de la question

M. Jean-Luc Warsmann attire l'attention de Mme la ministre déléguée aux affaires européennes sur la multiplication des procédures d'infraction engagées à l'encontre de la France. Il aimerait connaître les dispositions éventuelles qu'entend prendre le Gouvernement afin d'endiguer ce phénomène.

Texte de la réponse

L'honorable parlementaire a bien voulu appeler l'attention de la ministre déléguée aux affaires européennes sur le nombre élevé de procédures d'infraction engagées à l'encontre de la France. La dernière édition du tableau de bord du marché intérieur, publiée le 5 mai 2003, indique que la France est à la dernière place en matière de procédures d'infraction au droit communautaire, avec 220 procédures en cours, soit environ un tiers de l'ensemble des procédures d'infraction contre les États membres. Ce mauvais résultat est en grande partie lié au retard pris dans la transposition des directives européennes. Afin de résorber de manière durable le nombre de procédures devant la Cour de justice des Communautés européennes, la France a adopté un plan d'action pour améliorer les performances de la France en matière de transposition. Il donne de premiers résultats puisque la France, qui était au dernier rang des États membres en matière de transposition en 2002, est désormais au treizième rang. Elle est l'État membre ayant le plus réduit sur les six derniers mois le nombre des directives dont la transposition était en attente. Cependant, la mise en oeuvre du plan d'action doit être poursuivie et approfondie, notamment quant aux dispositions de nature législative. La mise en place d'un rendez-vous régulier, en accord avec les assemblées, afin d'examiner les projets de loi portant transposition des directives, fait partie des mesures nouvelles qui seront mises en oeuvre en 2004.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Luc Warsmann](#)

Circonscription : Ardennes (3^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 23359

Rubrique : Union européenne

Ministère interrogé : affaires européennes

Ministère attributaire : affaires européennes

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 4 août 2003, page 6144

Réponse publiée le : 20 janvier 2004, page 471